

Règlement du jeu concours STW « gagnez un hivernage à Venezia Certosa Marina »

Rédaction : 03/12/2018

Objet du jeu concours : Gagner 6 mois d'hivernage à flot dans la marina Venezia Certosa Marina pour une valeur comprise entre 3695 euros et 5912 euros selon la taille et le type du bateau.

Article 1 : La participation au jeu concours est ouverte à l'ensemble des inscrits au site stw.fr, gratuits et cotisants. Le gagnant sera désigné par tirage au sort le 01/02/2019 sous contrôle de Maître Dahan, avocat.

Les bonnes réponses aux questions sur l'environnement de Venise ne sont pas déterminantes pour l'accès au tirage au sort.

Article 2 : En cas de tirage au sort gagnant, un inscrit gratuit au forum s'engage à devenir adhérent cotisant couple à l'association STW.

Article 3 : La participation au jeu sera possible du 27/11/2018 au 01/02/2019 sur le site stw.fr

Article 4 : Si le gagnant ne peut profiter de son hivernage de 6 mois gratuits pour des raisons de son fait, ce lot gagnant n'est pas cessible à un tiers. Un second tirage aura lieu pour désigner un nouveau gagnant apte à profiter du lot gagnant.

Article 5 : L'hivernage gagné se fera à flot uniquement.

Article 6 : Le voilier monocoque ou multicoque (catamaran) accueilli aura une longueur inférieure à 60'pieds ou 18,28 mètres.

Article 7 : Les consommables eau et électricité seront à la charge du propriétaire du bateau

Article 8 : Tout éventuel service additionnel reste à la charge du propriétaire du bateau

Article 9 : Les participants au jeu acceptent que leur email soit transmis à Venezia Certosa Marina pour recevoir les newsletters de la Marina et d'éventuelles promotions

Article 10 : En conformité avec la RGPD Venezia Certosa Marina s'engage à ne partager en aucune façon l'email du participant qui pourra de désinscrire à tout moment de la newsletter

